



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JUIN 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI) DU VAL D'AUTHION ET DE LA LOIRE SAUMUROISE – AVIS SUR LE PROJET

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet, si l'Etat lève les réserves suivantes :

- que les friches urbaines puissent être reconverties en opérations d'habitation avec la possibilité de créer des duplex en rez de chaussée/1er étage avec les pièces du sommeil à l'étage ;
- que la rédaction de la clause conditionnant la constructibilité du centre ville à la formalisation d'une convention de gestion, d'une autorisation du système d'endiguement et de l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde, soit modifiée de sorte à ne pas bloquer la délivrance d'autorisations d'urbanisme le temps que la communauté d'agglomération dispose de ces documents ;
- que les opérations de démolition/reconstruction soient permises au delà de la survenance d'un sinistre en zone Bd afin de permettre la rénovation de bâtiments dégradés ;
- que l'Etat organise un temps de concertation supplémentaire avec la population saumuroise, préalablement à l'enquête publique.

ZAC DE CHANTEMERLE – CONVENTION D'AMÉNAGEMENT AVEC MONSIEUR MEILLIAND

Approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et Monsieur Philippe MEILLIAND concernant la parcelle cadastrée section 016 DZ n°286.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette convention et tout acte en découlant.

Annulation de la délibération n°2017/16 prise par le Conseil Municipal du 3 février 2017, approuvant la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et Monsieur Xavier BELLAVOINE sur ladite parcelle dans la mesure où le projet n'a pas abouti.

RUE DE CHAMPIGNY À SAUMUR – ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Acquisition de trois parcelles non bâties, appartenant à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pour une surface totale de 772 m², situées rue de Champigny à Saumur, moyennant l'euro symbolique.

L'ensemble des conditions de la présente viendra compléter l'acte de vente en la forme administrative en cours de rédaction par les services municipaux, concernant la cession au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, des terrains communaux nécessaires à la construction de la nouvelle usine d'eau potable.

ACQUISITION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE – EXERCICE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Conseil Municipal constate la vacance et décide d'exercer son droit de propriété sur les parcelles ci-après désignées :

Références cadastrales	Contenance	Situation
016 DR n° 405	471 m ²	rue du Clos Rougeot à Bagneux
AT n° 212	13 m ²	44 Grande Rue à Saumur
AT n° 318	37 m ²	Grande Rue à Saumur
AT n° 386	42 m ²	Zone Duplessis Mornay à Saumur
AT n° 389	58 m ²	Zone Duplessis Mornay à Saumur
AT n° 390	5 m ²	17 rue Dacier à Saumur
AT n° 392	9 m ²	15 rue Dacier à Saumur
AT n° 395	12 m ²	rue des Patenotriers à Saumur
AT n° 397	225 m ²	Grande Rue à Saumur

Monsieur le Maire sera chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ces immeubles dans le domaine communal.

Pouvoirs sont donnés à :

- * à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de dépôt des pièces nécessaire à la publicité foncière,
- * au Premier Adjoint pour le signer ;

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SAS DOUÉ MÉTHA – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À CONCOURSON SUR LAYON – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la SAS DOUE-METHA, d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques située au lieu-dit "Les Hautes Pinaudières" à Concourson sur Layon.

CONTRAT DE VILLE – SECONDE PROGRAMMATION 2018 - APPROBATION

Approbation de la deuxième programmation du contrat de ville.

Sollicitation pour le compte de la Ville de Saumur de :

- la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales de : 3 000€ pour les actions n°5, 8, 9, 11,
- la contribution de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de : 8 000€ pour les actions n°5, 9, 10, 11,
- la contribution de l'État de : 5 000€ pour les actions n°5 et 10.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal autorise le financement de ces actions, sous réserve des dispositions figurant dans la délibération.

EXERCICE 2018 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attributions de subventions pour un montant total de 5 970 €.

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2018 – VOLET "CŒUR DE VILLE"

Approbation du plan de financement.

Autorisation donnée au Maire pour solliciter auprès de l'État et de la Région la subvention au taux le plus élevé possible.

Dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

CONTRAT TERRITOIRES-RÉGION 2020 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Approbation des plans de financement.

Autorisation donnée au Maire pour solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire les subventions au taux le plus élevé possible.

Dans le cas où les co-financements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Approbations de :

- la constitution d'un groupement de commandes pour mener une consultation relative à l'acquisition de matériels informatiques.
- la désignation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme coordonnateur de ce groupement de commandes.
- l'attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération, après validation du rapport d'analyse des offres par tous les membres du groupement.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement, et les marchés à intervenir ainsi que tous les documents afférents.

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – NOUVEAU FONCTIONNEMENT ET MODIFICATIONS

Validation du nouveau fonctionnement et des modifications de l'Office Municipal des Sports.

PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation des modifications du tableau des emplois et des effectifs.

PERSONNEL MUNICIPAL – TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA VILLE DE SAUMUR ET DE SON CCAS – DROITS À CONGÉS ET MODALITÉS DE CALCUL

Approbation du règlement de fonctionnement relatif au temps de travail des agents de la Ville de Saumur et de son CCAS, applicable au 1er janvier 2019.

PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention avec le Groupement d'Action Sociale, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire sans modification financière substantielle.

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) – VŒU CONTRE LA FERMETURE

Le Conseil Municipal :

- SE POSITIONNE contre la fermeture des CIO
- DEMANDE à l'État de garantir la pérennité des CIO sur les territoires dont la Ville de Saumur afin de répondre aux besoins des jeunes et des habitants en matière d'orientation.

ÉPICERIE SOCIALE – CRÉATION, MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS - INFORMATION

Le Conseil Municipal est informé de la décision prise par le Conseil d'Administration du CCAS le 19 juin dernier, de :

- la création de l'épicerie sociale
- la validation des modalités et des conditions d'accès
- la validation de la tarification des catégories de produits à 10 et 30 %

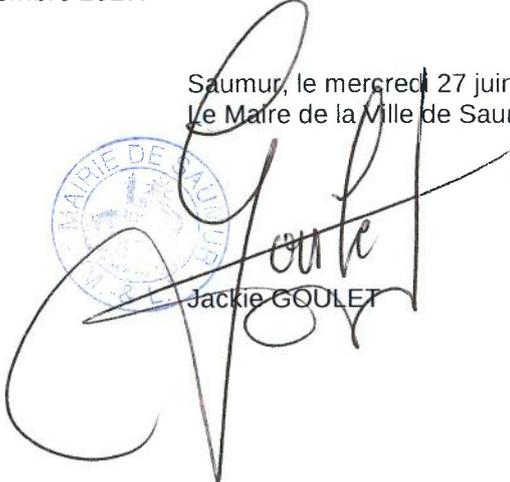
ORANGE – DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le Conseil Municipal est informé du planning fourni par l'opérateur d'ici fin 2019 zone par zone.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 30 mai au 21 juin 2018 sous les numéros 2018/59 à 2018/75 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2017/158 du Conseil Municipal du 17 novembre 2017.

Saumur, le mercredi 27 juin 2018
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET